

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU Jeudi 17 Octobre 2024
COMMUNE DE BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT**

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 17 Octobre, à vingt heures , le Conseil Municipal de la commune de BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal KERAUDREN, 1^{er} Adjoint.

Étaient présents : 12

Denis AUGEZ, Nicole CARRY, Danièle DUBOURGET, Christian FOLLET-TROSSET, Pascal KERAUDREN, Magali LAMBERET, Evelyne MOREL, Marc MOREL, Philippe PACCARD, Dominique REVEL, Véronique SOLDAT, Nadège TISSOT.

Absents : 3

Emmanuel DARMEDRU, Mikaël GIROUD, Béatrice SCHLECHT.

Pouvoirs : 3

Emmanuel DARMEDRU à Marc MOREL, Mikaël GIROUD à Véronique SOLDAT, Béatrice SCHLECHT à Pascal KERAUDREN.

Votants : 15

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un **secrétaire** pris dans le sein du Conseil.

Madame Nicole CARRY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 Septembre 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Validation des attributions de compensation (city stade)

Ajournée

DCM 2024-10-34

Convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien de voirie ainsi que de travaux de signalisation verticale et horizontale - Secteur Revermont Sud – Avenant n°1

- En préambule, il est rappelé que, depuis 2019, ont été mis en place par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse avec les collectivités intéressées des groupements de commandes pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien de voirie ainsi que de travaux de signalisation verticale et horizontale.
- Dans la même démarche, une nouvelle convention de groupement de commandes a été conclue en 2023, pour une durée illimitée. Concernant le secteur Revermont Sud, la convention a été conclue entre les collectivités suivantes :
 - Commune de Bohas-Meyriat-Rignat,
 - Commune de Ceyzériat,
 - Commune de Cize,
 - Commune de Hautecourt-Romanèche,
 - Commune de Jasseron,
 - Commune de Montagnat,
 - Commune de Ramasse,
 - Commune de Revonnas,
 - Commune de Saint-Just,
 - Commune de Tossiat,

- Commune de Villereversure,
- Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse
- Les parties à la convention ont désigné la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse en qualité de coordonnatrice du groupement de commandes.
- La commune de Tossiat a émis le souhait de se retirer du groupement de commandes à compter du 1er janvier 2025.
- Conformément à l'article 7 de ladite convention, « toute modification de la présente convention prendra la forme d'un avenant à ladite convention et devra être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement de commandes. Les délibérations des assemblées délibérantes des membres du groupement de commandes seront notifiées au coordonnateur. »
- Aussi, un avenant à la convention de groupement de commandes doit être conclu afin de prendre en compte le retrait de la commune de Tossiat du groupement de commandes. A compter du 1er janvier 2025, la liste des membres du groupement de commandes figurant à l'article 2 de la convention est donc modifiée comme suit :
 - Commune de Bohas-Meyriat-Rignat,
 - Commune de Ceyzériat,
 - Commune de Cize,
 - Commune de Hautecourt-Romanèche,
 - Commune de Jasseron,
 - Commune de Montagnat,
 - Commune de Ramasse,
 - Commune de Revonnas,
 - Commune de Saint-Just,
 - Commune de Villereversure,
 - Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse
- Il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir :
- APPROUVER l'avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien de voirie ainsi que de travaux de signalisation verticale et horizontale - Secteur Revermont Sud ;
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ledit avenant, et tous documents afférents.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le 1er Adjoint, Pascal KERAUDREN, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'avenant N°1 à la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien de voirie ainsi que de travaux de signalisation verticale et horizontale - Secteur Revermont Sud
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ledit avenant, et tous documents afférents.

DCM 2024-10-35

Reconduction du bail pour le logement de la Cure de RIGNAT situé Rue de l'Eglise

Monsieur le 1er Adjoint, Pascal KERAUDREN rappelle au Conseil Municipal, que la Cure de Rignat est dans l'attente d'un accord de vente, dans le but de maintenir le bâtiment en l'état, Monsieur le 1er Adjoint propose de louer le logement de la Cure de RIGNAT pour un montant de 600€ TTC par mois sans les charges, les dépenses telles que le chauffage, l'eau et autres seront à la charge du locataire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte de mettre ledit bâtiment en location,
- Accepte de fixer le prix de location de ce logement à 600 € TTC par mois,

M. CATTIN Bruno a demandé à la commune de renouveler le bail à partir du 1^{er} Janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la proposition de renouvellement de location émise par M. CATTIN Bruno.
- Autorise Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer l'avenant à intervenir à compter du 1^{er} Janvier 2025.

Précise que cet avenant est conclu pour une période de 1 an soit jusqu'au 31 Décembre 2025.

DCM 2024-10-36

Déclaration d'Intention d'Aliéner - Vente FION / GOULERET

Monsieur le 1^{er} Adjoint, Pascal KERAUDREN présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Barbara BREUIL, Notaire à CEYZERIAT, portant sur la parcelle située à RIGNAT et cadastrée :

- 324 A 1543 (147 m²) en zone U,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} Adjoint, Pascal KERAUDREN,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De ne pas faire usage de son droit de préemption.

DCM 2024-10-37

Validation de la convention d'accueil d'un stagiaire

CDG 01 met en place une formation qualifiante au métier de Secrétaire de Mairie en collaboration avec le CNPT (Centre National de la Fonction Publique) et France Travail.

Ce parcours de formation est destiné aux demandeurs d'emploi.

La sélection des candidats est réalisée via la méthode MRS (Méthode de Recrutement par Simulation).

Cette formation se déroulera en alternance entre modules théoriques et stages pratiques en collectivité.

Le stage pratique a pour but de mettre en application les apports théoriques acquis tout au long de la période de formation. Il sera un tremplin de découverte du métier de Secrétaire de Mairie et d'acquisition de compétences et polyvalence lié à ce métier, en vue d'accéder à l'emploi public.

La convention sera établie du 13 Novembre 2024 au 31 Janvier 2025.

Les modalités d'organisation seront les suivantes :

- modules théoriques, 25,5 jours dispensés à Péronnas,
- modules pratiques : du 25 au 29 Novembre 2024, du 12 au 20 Décembre 2024, du 20 au 30 Janvier 2025.

Une formation d'une journée est prévue pour les tuteurs de stage.

Un bilan de la formation sera également réalisé.

Il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir :

- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ladite convention et tous documents afférents.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} Adjoint, Pascal KERAUDREN,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ledit avenant, et tous documents afférents.

DCM 2024-10-38

Validation de la désaffectation et le déclassement d'un terrain bâti

La commune de BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT est propriétaire d'un terrain avec un bâtiment cadastré 048 B 822 qui abritait les locaux du SDIS.

La commune ne souhaite pas garder ce bien dans son patrimoine.

Dès lors, pour permettre à la commune de disposer de ce bien, en vue d'une cession ultérieure, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la désaffectation de la partie de l'ensemble immobilier cadastré 048 B 822, pour une contenance de 326 m², et son déclassement du domaine public pour être intégré au domaine privé communal.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de désaffecter la partie de l'ensemble immobilier cadastré 048 B 822 ;
- d'en prononcer, le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} Adjoint, Pascal KERAUDREN,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** :

- de désaffecter la partie de l'ensemble immobilier cadastré 048 B 822 ;
- d'en prononcer, le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal.

DCM 2024-10-39

Validation des conditions de vente à l'Auberge du Suran

Monsieur le 1^{er} Adjoint, Pascal KERAUDREN rappelle au Conseil Municipal les démarches engagées par les restaurateurs-aubergistes de l'auberge du Suran à Bohas aux fins de disposer du tènement communal contigu à leur activité commerciale. Ce sujet a déjà été évoqué lors des conseils municipaux des 9 Février, 4 Avril et 10 Octobre 2022 ; il a fait l'objet de nouveaux développements qui nécessitent une nouvelle délibération.

M. LACOUR Didier souhaite acquérir une partie du terrain cadastré 048 B 823 contigu au tènement communal cadastré 048 B 822.

Cette partie de terrain n'était pas actée dans l'acte synallagmatique.

Monsieur le 1^{er} Adjoint, Pascal KERAUDREN propose de vendre le tènement communal cadastré 048 B 822 et une partie du terrain cadastré 048 B 823 estimé à 267 m² dont 200 m² en zone U.

Le montant global de la vente s'élève à 60 000€, répartis comme suit :

- 50 000 € pour le tènement communal cadastré 048 B 822,
- 10 000 € pour la future parcelle, frais de bornage à la charge de l'acquéreur.

Les loyers 200€ x 24 mois seront déduits du montant initial.

Il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir :

- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant ayant reçu délégation, à engager et à signer toutes les démarches et actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 9 voix pour, 4 voix contre (Pascal KERAUDREN, Evelyne MOREL, Dominique REVEL, Béatrice SCHLECHT), 1 voix en abstention (Nicole CARRY), 1 Elu ne prend pas part au vote (Denis AUGEZ) :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant ayant reçu délégation, à engager et à signer toutes les démarches et actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Questions diverses

- **Planning de fin d'année CCAS**

Un spectacle jeune public se tiendra le dimanche 15 Décembre 2024.
Le repas des aînés aura lieu le samedi 7 Décembre 2024.

- **Bilan 50 ans Bohas-Meyriat-Rignat**

Le bilan des 50 ans est positif.

Les balades étaient faciles à faire. Il est envisagé de reconduire cette idée pour les années à venir.

Le 6 Juillet la soirée anniversaire a été déplacée à la salle des fêtes de Bohas compte tenu du mauvais temps.

Le ciné plein air a été très apprécié ; à voir de nouveau dans le futur.

Il est envisager de créer une association pour financer le ciné plein air.

Coût total des festivités : 5070 € dont 1070 € à la charge de la commune.

- **Transport scolaire - abri bus**

Les abribus du Noyer et de Moinans sont à remplacer.

Il est envisagé de déplacer l'abribus du Noyer à proximité de la croix.

Il reste à déterminer le trajet du car.

Problème avec l'arrêt de Bohas village.

Un rendez-vous est à prévoir avec les interlocuteurs concernés.

- **Demande association Héritage de nos villages**

André NEVEU, Gilles BERGER et Paul CATIN ont rédigé un livre qui retrace l'historique du cadastre.

Ce travail a été démarré depuis 3 ans. Il est prévu un tirage de 200 exemplaires.

L'association demande s'il est possible d'avoir une participation de la commune.

Un vote est réalisé à main levée :

Pour : 3

Contre : 9

Abstention : 3



La commune propose à l'association de mettre en vente les livres à la Bibliothèque et lors du repas des aînés.

Une réponse est à apporter à l'association.

- **Marché de Noël 2024**

Nicole a rendez-vous mardi 22 Octobre avec M. LEBRECH et M. SEMPE pour échanger sur les modalités d'organisation d'un éventuel marché de Noël le week end du 30/11-1/12 dans la salle polyvalente de Bohas.

- **Convention assainissement**

La convention assainissement arrivant à terme en fin d'année 2024, 3 solutions sont envisageables :

- redonner la gestion de l'assainissement à l'Agglo,
- reconduire la convention en l'état,
- redonner la compétence de manière partielle.

La reconduction est à prévoir en Janvier 2025.
Une remise en état des stations d'épuration est à prévoir.

Faire un mail à Claire PICARD LEROUX pour savoir qui gère l'assainissement à GBA.

- **Mise à jour Base Adresses Locales (BAL)**

Ce travail, réalisé par deux élues, Danièle DUBOURGET et Véronique SOLDAT, est en cours de finition. Cette mise à jour facilite les interventions des acteurs publics, notamment celles des pompiers et de la poste.

- **SIVOS**

Il est évoqué le résultat des votes dans les communes de Grand Corent, Hautecourt Romanèche, et Cize.

Il faut étudier la sortie du SIVOS par la commune de Bohas-Meyriat-Rignat.

Demandes de dérogation à la carte scolaire pour les familles EVRARD et CARDOT.
Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ces dérogations.

Il y a actuellement 3 représentants du SIVOS contre 4 habituellement compte tenu de l'absence d'Emmanuel DARMEDRU pour raisons de santé.

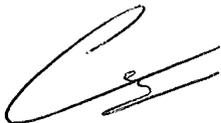
Il est proposé au Conseil Municipal de définir un remplaçant en attendant le retour d'Emmanuel DARMEDRU.

Marc MOREL propose de prendre le relais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi **28 Novembre 2024 à 20 h.**

La Secrétaire de séance
Nicole CARRY



Le 1^{er} Adjoint
Pascal KERAUDREN

